



Sport Nautique  
de  
Saint Quay-Portrieux

# **Championnat de France De Voile**

## **Match Racing Féminin - 2010**

### **15 au 17 octobre 2010**

#### **AVIS DE COURSE**

##### **1 AUTORITE ORGANISATRICE**

L'Autorité Organisatrice (AO) sera **Sport Nautique de St Quay Portrieux** (SNSQP, club affilié à Fédération Française de Voile (FFVoile))

##### **2 LIEU DE L'EPREUVE**

L'épreuve aura lieu à **St Quay Portrieux**, SNSQP, Esplanade Eric Tabarly 22410 St Quay Portrieux

##### **3 GRADE DE L'EPREUVE**

Pour cette épreuve, le **grade 3** a été demandé à l'ISAF. Ce niveau peut être modifié par les membres du sous-comité "Match-Race Rankings" de l'ISAF. Quand il y a de bonnes raisons de le faire, l'épreuve peut être re-gradée.

##### **4 PROGRAMME PREVISIONNEL**

###### **4.1 Le programme prévisionnel est :**

- (a) Ouverture du secrétariat de course le 14 octobre à 14h00
- (b) Inscriptions et pesée des équipages du 14 octobre de 14h à 19h au 15 octobre de 8h30 à 9h15
- (c) Entraînement le 14 octobre de 14h30 à 16h30 et de 16h30 à 18h30
- (d) Premier briefing le 15 octobre à 9h20
- (e) Première réunion avec les umpires (à suivre après le premier briefing)
- (f) Cérémonie d'ouverture le 15 octobre après la navigation

- (h) Courses du 15 au 17 octobre
- (i) Début de la première course le 15 octobre à 11h et les 16 et 17 octobre à 9h45
- (j) Conférence de presse quotidienne 20 minutes après la dernière course du jour.
- (k) Cérémonie de proclamation des résultats après les courses.

#### 4.2 **Sauf si excusé par l'AO, il est obligatoire de participer :**

- (a) au premier briefing pour les barreuses.
- (b) au briefing quotidien pour les barreuses.
- (c) à la conférence de presse quotidienne, pour les barreuses qui viennent de naviguer.
- (d) au dîner des équipages,
- (e) à la remise des prix pour les finalistes et leur équipage

### 5 **ADMISSIBILITE DES BARREUSES**

#### (a) invitations

Seules pourront participer les barreuses qui auront été invitées. Pour pouvoir être invitée, vous devez formuler votre demande à l'AO et à la FFVoile avant le 15 septembre en remplissant le plus tôt possible le formulaire joint.

#### (b) 12 barreuses seront invitées. Seules les barreuses invitées par l'AO pourront s'inscrire à l'épreuve.

- Les 6 barreuses les mieux classées à la « ranking list » ISAF féminine du 15 septembre 2010, ayant demandé une invitation avant le 15 septembre 2010
- 4 barreuses invitées par la Fédération Française de Voile
- 2 barreuses invitées par le Sport Nautique de St Quay Portrieux
- L'organisation se réserve le droit d'augmenter le nombre de participantes en fonction de ses moyens techniques, la « ranking list » du 15 septembre 2010 servira pour sélectionner les barreuses supplémentaires éventuellement invitées.

#### (c) La barreuse inscrite devra rester à la barre à tout moment durant l'épreuve, sauf en cas de danger.

#### (d) Pour être admise à l'épreuve, toute barreuse invitée devra confirmer par écrit sa volonté de participer, (fax ou courriel sont acceptés) avant la date limite précisée sur la lettre d'invitation.

La Barreuse et les équipières devront présenter une licence FFVoile 2010 (avec le tampon médical ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive de la voile en compétition de l'année en cours). Autorisation parentale pour les mineurs.

#### (e) Une caution de participation de 380 € doit accompagner le dossier d'inscription afin d'être acceptée.

#### (f) Toutes les concurrentes devront satisfaire aux exigences d'admissibilité de la Régulation ISAF 19.2.

#### (g) Toutes les concurrentes devront avoir un identifiant "Sailor ID" obtenu sur le site de l'ISAF : [www.sailing.org/isafsailor](http://www.sailing.org/isafsailor)

Les barreuses devront communiquer leur identifiant ISAF à l'AO au moment de l'inscription.

### 6 **ADMISSIONS**

#### 6.1 La barreuse et son équipage seront admis après avoir rempli les formalités d'inscription, après avoir fait peser son équipe et payé les dépôts de garantie. Tout paiement pourra être fait par chèque ou en espèces en €.

#### 6.2 **Droits d'inscription :**

Les droits d'inscription (frais de constitution de dossier par équipage) pour l'épreuve s'élèvent à **280 €** non remboursables, par chèque ou en espèces à l'**ordre de Sport Nautique de St Quay Portrieux** et doivent être réglés avant le 15 octobre à 9h15.

### 6.3 Caution des dommages sur le bateau

- (a) Un dépôt initial de **500 €** devra être remis à l'inscription, sauf délai prolongé par l'AO. Ce dépôt est la valeur maximale qui pourra être payée par la barreuse à chaque incident.
- (b) Au cas où l'AO décide de prélever une partie de ce dépôt, il sera demandé à la barreuse de le rétablir à sa valeur initiale avant d'être autorisée à poursuivre l'épreuve.
- (c) Après l'épreuve, ce qui reste des dépôts sera rendu dans les **3** jours.

## 7 REGLES

- 7.1 (a) L'épreuve est régie par les « règles » telles que définies dans les RCV, et incluant l'annexe C.
- (b) Les règles d'utilisation des bateaux s'appliqueront, et elles s'appliqueront également à tout entraînement et aux courses des partenaires. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.
- (c) Les prescriptions de la FFVoile aux règles 64.3, 68, 70.5, 86.3, 88.2, 91, et à l'annexe F s'appliqueront et seront affichées sur le tableau officiel d'information.

## 8 BATEAUX ET VOILES

- (a) L'épreuve sera courue sur des bateaux First Class 8
- (b) 10 bateaux seront fournis.
- (c) Chaque bateau sera équipé des voiles suivantes : grand-voile, foc et spinnaker.
- (d) Les bateaux seront tirés au sort tous les jours ou à chaque phase de l'épreuve selon la décision du comité de course et du PRO.

## 9. EQUIPAGES (BARREUSE COMPRISE)

- (a) Le nombre d'équipières (barreuse comprise) sera de **4** personnes. Toute équipière inscrite devra participer à toutes les courses.
- (b) Le poids total maximum de l'équipage, déterminé avant la première course, chaque équipière portant au minimum un short et un tee-shirt, sera de **272** kg.
- (c) Si la barreuse inscrite ne peut continuer l'épreuve, le **Jury** pourra autoriser son remplacement par un membre de l'équipage.
- (d) Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le **Jury** pourra autoriser son remplacement, définitif ou temporaire, ou envisager toute autre solution.

## 10 FORMAT DE L'EPREUVE

- (a) Les barreuses seront réparties selon le classement de ISAF établi 15 septembre 2010.
- (b) L'épreuve est constituée des phases suivantes :
  - Phase 1 - Rounds robins (si possible aller et retour)
  - Phase 2 - Quarts de Finale / Demi-finales / Finales
- (c) L'AO peut changer le format, terminer ou supprimer une phase si les conditions interdisent la réalisation du programme prévu.

## 11 PARCOURS

- (a) Le parcours sera constitué d'allers-retours au vent/sous le vent. En cas de courant traversier un dog leg pourra être ajouté, et pourra entraîner un contournement des marques au vent bâbord ou tribord. (description des parcours dans les instructions de courses.
- (b) La zone de course sera située devant le port de St Quay

## 12 PUBLICITE

- (a) Comme les bateaux et leur équipement sont fournis par l'Autorité Organisatrice, l'article 20.3.2 du code de publicité de l'ISAF s'applique. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité telle que fournie par l'Autorité Organisatrice.

(b) Les concurrentes peuvent apposer de la publicité sur leurs vêtements et équipements personnels.

(c) Les concurrentes ne seront pas autorisées à réclamer pour des infractions aux règles concernant la publicité (modif. RCV 60.1)

### **13 PRIX**

Le Titre de Championne de France de Voile Match Racing Féminin sera décerné à l'issue de cette compétition.

### **14 MEDIA, IMAGES ET SONS**

(a) L'AO peut exiger la présence d'un opérateur de télévision ou d'un équipement (quel qu'il soit) à bord du bateau en course et la participation des barreuses aux interviews.

(b) L'AO aura le droit d'utiliser gratuitement les images et les sons enregistrés durant l'épreuve.

### **15 BATEAUX ENTRAINEURS**

(a) Les bateaux entraîneurs doivent ostensiblement arborer l'identification de l'équipe qu'ils entraînent. Un bateau entraîneur est un bateau sous la direction ou le contrôle d'une personne recueillant des informations ou transportant du matériel pour des concurrentes individuelles aussi bien sur l'eau qu'à terre.

(b) Les organisateurs ne fourniront pas de mise à l'eau pour les bateaux entraîneurs.

(c) Toute gêne occasionnée par un bateau entraîneur avec un bateau en course ou un bateau de l'organisation de l'épreuve pourra entraîner l'application d'une pénalité, à la discrétion du jury pour la barreuse ou l'équipe concernée.

### **16 RESPONSABILITE**

Toutes les concurrentes participant à cette épreuve le font à leurs propres risques. L'AO, ses associés et ses employés n'accepteront aucune responsabilité en cas de perte, dommage, blessure ou inconvénient, quelle qu'en soit la cause.

### **17 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir plus d'informations, veuillez contacter :

Le Secrétariat de la SNSQP,

SN ST QUAY PORTRIEUX ESPLANADE DU PORT D'ARMOR 22410 SAINT QUAY PORTRIEUX

CONTACT : Aurélie tél 02 96 70 93 34 mail : [sport-nautique-st-quay@wanadoo.fr](mailto:sport-nautique-st-quay@wanadoo.fr)